

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
Construction at avalaitation dlung platefe	1. Intitulé du projet brme logistique sur la commune de Lavann	pos (E1)
construction et exploitation à une plateit	ni ille logistique sui la commune de Lavaili	les (51)
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	JMG Partners	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	BRIENT Stephen (Directeur de programm	mes)
RCS / SIRET 8 2 3 0 6 1 3	8 7 Forme jurid	lique SAS
loian	ez à votre demande l'annexe obliga	doire nº1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article dimensionnement correspondant du pro	e R. 122-2 du code de l'environnement et ojet
N° de catégorie et sous-catégorie		rd des seuils et critères de la catégorie es d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1a)		le l'environnement soumises à autorisation
		eso), enregistrement sous la rubrique 1510
202)	et déclaration sous les rubriques 4321, 45	
[39a]		ncher supérieure à 10 000 m2 (environ 43610 risant les établissements industriels (zone
	UXc du PLU de Lavannes)	risant les établissements industriers (2011e
	one du l'20 de Lavainies)	
	4. Caractéristiques générales du proje	t
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique l	8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
		es locaux techniques et des bureaux associés.
La surface de plancher totale prévisionnel		
terrain, vierge actuellement mais déjà vial		
dont celle de Lavannes. L'emprise du proje		
UXc du PLU mais est mis à disposition par agricole à titre précaire.	ia cci de Marne en Champagne à une asso	ociation numanitaire qui l'exploite en
Le bâtiment sera constitué de 6 cellules de	stockage d'environ 6 930 m² chacune sé	narées nar des narois RFI120 à minima (le
degré CF 120 ou supérieur sera validé défi		

plusieurs bassins (infiltration, rétention incendie, rétention dédiée aux produits spécifiques).

bac moyenne d'environ 12,20m. Les locaux annexes comprendront 3 plots de bureaux, 3 locaux de charges des batteries, une chaufferie, des réserves d'eau incendie et le local pomperie associé, des locaux techniques comprenant un poste transformateur privé, un local onduleur et un poste TGBT. Le site comprendra des parkings pour les poids-lourds et pour les véhicules légers et

4.2 Objectifs du projet

JMG Partners est spécialisé dans l'aménagement, la promotion, la commercialisation, la construction et l'investissement en immobilier d'entreprise.

Le projet répond aux besoins de futurs clients dans le respect de ses standards fonctionnels, techniques et environnementaux. Les travaux et activités envisagées sont concernées par le Code de l'Environnement, sous le régime de l'autorisation au titre de la réglementation des installations classées. Les cellules de stockage pourront accueillir des produits dangereux tel que des liquides inflammables, des alcools de bouche, des aérosols, ... mais également tous types de produits en fonction des marchés. Le bâtiment sera exploité pour le stockage de produits de grande consommation pour le compte de différents clients (producteurs, fabricants et/ou grande distribution). Les produits stockés pourront être les suivants:

- produits de type bazar, alimentaire sec ou frais, ...
- parfums, laques en spray, alcools de bouche, produits de bricolage, ...

Les quantités de produits dangereux classés sous les rubriques 4XXX présentes sur le site seront inférieures aux seuils Seveso que ce soit par effet direct ou par effet de cumul.

Il est à noter que le projet visera l'obtention d'une ou plusieurs certifications environnementales dont le BREEAM de niveau Very Good ainsi gu'un label concernant la biodiversité tel Effinature ou BiodiverCity.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première phase concernera la réalisation des terrassements, fondations. Dans ce cadre, l'équilibre des terres sera recherché sur le terrain pour n'avoir ni évacuation ni apport de matériaux.

La seconde phase verra l'édification des structures et clos couverts.

Des aires de manoeuvre des poids lourds, des aires de stationnement et accès au site seront créés.

Une voie périphérique pompiers sera réalisée, accompagnée des éléments de défense incendie.

Les éléments de gestion et traitement des eaux de pluies seront constitués de bassins de tamponnement et d'infiltration.

La dernière phase concernera les aménagements intérieurs (bureaux, lots techniques).

Une clôture sera développée sur l'ensemble du périmètre de la limite d'exploitation.

La durée des travaux sera de 10 à 11 mois.

Une base vie sera installée à l'intérieur du terrain d'assiette avec tous les éléments nécessaires.

Une charte chantier vert sera mise en place avec des consignes environnementales strictes comprenant notamment la gestion des déchets de chantier, la gestion des produits liquides (mises sous rétention), le dépotage sur une plateforme étanche, la limitation des poussières de chantier, ...

Les impacts du chantier seront également étudiés pour les limiter en fonction des préconisations de l'écologue du projet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la plateforme logistique comprendra:

- la réception des marchandises
- la mise à quai et le déchargement des marchandises
- le stockage des marchandises
- la préparation de commandes et leur expédition

ainsi que toutes activités spécifiques à la logistique (picking, co-packing, ...).

Le projet permettra la création d'environ 150 emplois. Il pourra fonctionner en 2 x 8 h (de 5 h à 22h), 6 jours par semaine et exceptionnellement le dimanche en fonction d'éventuels pics d'activité saisonniers.

Les produits seront acheminés par camions.

Le site sera clôturé et disposera d'une télésurveillance 24 h/24.

Le bâtiment sera équipé intégralement de luminaires LED et d'une gestion technique centralisée permettant le suivi des consommations électriques.

Les eaux de pluies des toitures seront récupérées pour un usage sanitaire.

Le projet paysager prévoit d'intégrer des plantations ne nécessitant pas d'arrosage en phase exploitation.

4.5 Dimensions et caractéristiques de Gra	ndeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain Surface bâtie dont 41 580 m2 de surf Voiries poids lourds (dont 10 places o Voiries véhicules légers (dont 96 plac Hauteur au faltage	de parking PL)	98 543 m2 43 610 m2 16 015 m2 5 315 m2 13,5 m
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	. <u>0 4 ° 1 1 ' 4 4 " E</u> . Lat. <u>4 9 ° 2 0 ' 0 4 " N</u>
ZAC de Sohettes - Val des Bois avenue Robert Mangeart 51 110 LAVANNES Parcelles cadastrales: section ZO n°68, 69, 71 et 72		°'"_ Lat°'"_ °'"_ Lat°'"_
	Joignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre de votre de votre différentes composantes de votre différentes de votre de votr		tant ? Oui Non X évaluation Oui Non

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF de type I la plus proche se situe à environ 2 km au nord-est du projet ("Marais boisé de Vaudetre à Warmeriville n°210008902") Les ZNIEFF de type II les plus proches se situent à environ 8 km au nord du projet ("Basse vallée de la Retourne entre Brienne sur Aisne et l'Ecaille" n°21008899) et au Sud du projet ("Massif forestier du Mont de Berru" n°210000715)
En zone de montagne ?		X	La commune de Lavannes n'est pas située sur une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est à plus de 29 km au nord-est (Marais de Novy-Chevrières).
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	La commune de Lavannes n'est pas riveraine de mer ou océan, d'étang salé, de plans d'eau, ni d'estuaire ou de delta.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	Le parc naturel régional le plus proche se situe à plus de 16 km au sud du projet (Montagne de Reims).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	×		Le département de la Marne dispose d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures des transports terrestres approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 2012. La commune de Lavannes n'est pas concernée par un point noir du bruit ni par une zone de bruit critique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Aucun monument historique ne se situe à proximité du site. L'église de Lavannes, classée monument historique, se situe à plus de 2,5 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	L'étude d'impact réalisée pour la ZAC en 2013 a montré l'absence de zone humide dans le secteur.

Dans une commune			La commune de Lavannes n'est dotée ni d'un PPRN ni d'un PPRT.
couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?		X	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
			Selon le site BASOL, aucun site ou sol pollué ne situe sur l'emprise du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	La commune de Lavannes dispose de son propre captage d'alimentation en eau potable située à plus de 3 km du projet. La zone d'implantation du projet n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone NATURA 2000 la plus proche se situe à plus de 9 km au sud du projet ("Marais et pelouses du tertiaire au Nord de Reims" n°FR2100274).
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
in Asser Lie	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Le projet nécessitera une alimentation en eau potable en provenance du réseau public. Cette alimentation sera munie d'un disconnecteur. La consommation en eau est évaluée à 4 000 m3 par an pour principalement les besoins sanitaires et le nettoyage des cellules.		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les eaux pluviales seront intégralement traitées à la parcelle (infiltration complète des eaux correspondant à une pluie centennale).		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	Le projet sera géré dans la mesure du possible par un équilibre des déblais et remblais.		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Le projet sera géré dans la mesure du possible par un équilibre des déblais et remblais. Toutefois, il sera déficitaire en matériaux de construction: bois, béton, métal, bitume, laine minérale,		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	Des passages sur le terrain ont été réalisés par un écologue permettant de conclure qu'aucun habitat, faune ou flore menacée ou protégée n'ont été découvert sur l'emprise du projet. Par ailleurs, les habitats présents sur le site sont fortement soumis à l'influence anthropique (terrain en exploitation agricole par une association humanitaire) et ne présentent de ce fait qu'un enjeu de niveau faible. le proje ne devrait pas entrainer d'impact significatif sur l'état de conservation des populations locales des espèces potentiellement présentes.		
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		\boxtimes			

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet s'implantera sur un terrain appartenant actuellement à la CCI de Marne en Champagne. Il est prêté temporairement à une association humanitaire qui le cultive. Cette zone est aménagée, destinée à recevoir des activités et se trouve en zone UXc du PLU de Lavannes.
SERVICE PRODUCTION	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	Tous les produits liquides présents sur le site seront placés sur rétention adaptée aux risques et dimensionnée conformément à la réglementation. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par séparateur hydrocarbures avant infiltration. La chaufferie fonctionnera au gaz et ne sera donc pas à l'origine de risque sanitaire.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Le site sera à l'origine de trafic camions pour les livraisons et expéditions de produits et véhicules légers pour le personnel. Ce trafic est estimé à 125 poids lourds et 150 véhicules légers par jour. L'accès au site se fera directement pour la route nationale 51 sans traverser de ville ou village limitant ainsi les nuisances dues à ces déplacements.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	X	Les sources sonores du site sont principalement dues aux mouvements des poids lourds et des chariots élévateurs pour le transfert des produits. Le projet respectera les niveaux sonores admissibles en limite de propriété et en zone à émergence réglementée de jour et de nuit. Il est à noter qu'il n'existe, actuellement, aucune ZER dans un rayon d'au moins 500 m autour du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Les émissions lumineuses sont liées aux nécessités d'éclairage du site. Elles seront réduites au strict nécessaire pour une exploitation du site en toute sécurité. Les abords et les accès seront éclairés par des lampadaires en période nocturne. Ils seront orientés vers le bas et éteints en dehors des heures d'exploitation (hors éclairage de sécurité réglementaire).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air seront issus des chaudières fonctionnant au gaz et de la circulation des poids lourds sur le site. Les chaudières seront munies de cheminées suffisamment dimensionnées permettant une bonne dispersion dans l'air des gaz de combustion.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les rejets liquides du site seront issus des eaux pluviales et des eaux usées principalement sanitaires. Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle et les eaux usées seront rejetées au réseau public d'eaux usées. il n'y aura pas de rejets d'eaux usées industrielles. Il est à noter que tous les produits liquides dangereux seront stockés sur rétention dimensionnée conformément à la réglementation.
	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes		Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle avec la création d'un bassin et de noues d'infiltration. Les noues d'infiltration récupèreront les eaux pluviales de toiture. Les eaux pluviales de voiries seront dirigées vers un bassin tampon étanche avant passage par un séparateur hydrocarbures et infiltration. Ce bassin servira également de bassin de rétention des eaux d'extinction incendie. Le dimensionnement des noues et bassins est jointe en annexe 7.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les déchets produits par le site seront principalement des déchets d'emballages (cartons, films plastique, palettes,) et des déchets de bureaux (assimilables à des ordures ménagères). Les déchets dangereux seront limités (emballages souillés de produits de maintenance, vidange des séparateurs hydrocarbures, case de palette de produits dangereux,) et repris par une société spécialisée le cas échéant. ils feront l'objet d'un BSD.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Il est à noter que le terrain d'implantation est libéré des contraintes archéologiques (courrier de la DRAC en date du 19 septembre 2016 joint en annexe 8).		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Le terrain est actuellement un champ cultivé. Toutefois la parcelle concernée par le projet est intégrée dans la zone d'activités et est une zone destinée aux activités économiques et industrielles tel que défini dans le règlement d'urbanisme.		
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
Le projet s'insc	rit dans les études et d	imensi	onnem	et a pour vocation l'implantation de projet d'activités et logistiques. ent réalisés dans le cadre de l'aménagement de la zone économique. cone et il n'y a pas d'autres projets connus à ce jour.		
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les eaux pluviales seront gérées à la parcelle, il n'y aura donc pas de rejet d'eaux pluviales à l'extérieur du site. Les eaux pluviales de voiries passeront par un bassin tampon puis un séparateur hydrocarbures avant infiltration. Le bassin tampon servira également de rétention des eaux d'extinction incendie. Le stockage des produits liquides dangereux se fera sur rétention. Les rétentions présentes sur le site seront dimensionnées conformément à la réglementation. Il est à noter que pour le stockage des liquides inflammables, une rétention déportée sera mise en place.

Toutes les mesures seront prises pour le confinement sur site des effets en cas de sinistre: disconnecteur sur le réseau AEP, rétentions, vanne de confinement, séparateur hydrocarbures, ... L'entrepôt sera équipé d'un système d'extinction automatique, de robinets incendie armé et d'extincteurs adaptés aux risques. Une réserve d'eau privée permettra d'alimenter les réseaux sprinklage et RIA.

Les zones non construites feront l'objet d'une étude paysagère afin d'assurer une insertion du projet dans son environnement et en cohérence avec les enjeux écologiques éventuellement identifiés par l'écologue. La vitesse sera limitée sur le site avec mise en place de ralentisseurs et des consignes d'arrêt des moteurs en phase de chargement/déchargement seront données.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le terrain d'assiette est situé dans une zone anthropisée présentant des enjeux environnementaux limités. L'activité du site sera logistique (stockage et manutention) et ne générera pas d'effluents polluant.

De plus, conformément au code de l'environnement, la demande d'autorisation environnementale du projet comprendra une notice d'incidence environnementale, proportionnée aux enjeux, qui intègrera notamment une description de l'état actuel du site, des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes du projet et des mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé.

En conséquence, le pétitionnaire estime qu'il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet											
Annexe 6: Etude faune-flore du terrain réalisée par DIAGOBAT											
Annexe 7: Dimensionnement des bassins d'eaux pluviales réalisé par GNAT											
Annexe 8: Courrier de la DRAC (archéologie)											
	San Se Grand Angelon (Co.)		NATIONAL SALVA CARA A CONTROL OF CONTROL CARACTERS AND A CONTROL CARACTERS AND								
		9. Engagement et sig	nature								
Je certifie sur	Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus										
Fait à	Paris		le, 18/10/2021								
	a constant	SAS JMG PARTNERS									
		13 rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS									
Signature											
		RCS PARIS 823 061 387									